



© Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève
Alexandre Calame (1810 - 1864) L'été 1850, huile sur toile

dialogue

ETE 2007

le magazine de la Banque Cantonale de Genève

je connais mon banquier **je connais mon banquier**
je connais mon banquier je connais mon banquier

Vie genevoise

Genève est aussi un important canton agricole suisse

Interview de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, président du Département du territoire

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

L'essentiel de la finance

Femme et finance: ce que femme veut...

je connais mon banquier je connais mon banquier

Un regard neuf

Passage de témoin à la Fédération des Entreprises Romandes (FER)

Interview croisée de Michel Barde et Blaise Matthey

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

Sommaire

Été 2007

Editorial

Vie genevoise

> Quatre indicateurs économiques

> Genève est aussi un important canton agricole suisse, interview de M. Robert Cramer

Actualité de la Banque

> L'agence des Eaux-Vives: une banque au coeur du quartier

> Dreamcard, un projet en guise de remerciements

2



9



L'essentiel de la finance

> Femme et finance: ce que femme veut...



Entreprises genevoises

> La médiation commerciale – Quel intérêt pour les entreprises, par Asma Benelmouffok



Un regard neuf

> Passage de témoin à la Fédération des Entreprises Romandes, interview croisée de Michel Barde et Blaise Matthey



Brèves

> Diverses nouvelles tout au long de votre magazine *Dialogue*

Le conseil au cœur de la banque de demain

La Banque Cantonale de Genève renforce la modernisation de sa banque de détail et s'ouvre aux solutions innovantes qui vont redessiner largement le paysage bancaire de demain. La relation entre le client et sa Banque sera davantage axée sur les entretiens personnalisés avec un conseiller et sur l'utilisation d'une banquette performante, polyfonctionnelle et simple d'utilisation. De plus, des conseillers d'accueil faciliteront l'orientation des clients en fonction de leurs besoins et leur offriront un accompagnement à cette évolution. La réalisation des changements prévus implique un investissement de 37,5 millions de francs d'ici 2010.



Johan Bernard Alexander Kroon

L'agence de demain place le conseiller au cœur de la relation entre le client et sa Banque pour l'ensemble des prestations nécessitant une expertise professionnelle. Les opérations de caisse automatisables, qui seront amenées à se développer, seront en grande partie facilitées par l'extension de la banquette et l'élargissement des fonctionnalités proposées par les appareils. Leur nombre sera d'ailleurs plus que doublé ces trois prochaines années. La BCGE propose ces services automatisés à des conditions extrêmement concurrentielles, comme en atteste notamment le fait qu'elle est l'une des trois seules banques de Suisse à ne pas facturer les retraits de ses clients à des bancomats tiers.

Dans les agences BCGE, un nouveau métier fait son apparition, le conseiller d'accueil. Il aura pour mission de recevoir le client, d'évaluer ses besoins et de lui proposer la solution la plus adaptée à ses besoins, notamment par la mise en relation avec un conseiller. Il sera également en charge d'apporter son assistance lors de l'usage de la banquette ou de l'E-Banking.

Les forces de conseil BCGE sont amenées à se développer considérablement. Le nombre de conseillers clientèle sera accru d'un tiers et leur

formation sera accentuée, assurant une grande polyvalence et qualité de conseil.

Les locaux des agences seront aménagés en fonction de cette modernisation. Ainsi, le nombre et le confort des salons de réception de la clientèle seront augmentés de manière notable. L'isolation phonique sera perfectionnée et un mobilier de qualité, en bois naturel de nos régions, donnera à l'ensemble un style à la fois épuré et chaleureux tout en respectant les critères environnementaux essentiels.

Enfin, les enseignes extérieures des agences seront également remplacées progressivement et installées de manière à mieux orienter le client. Le sigle "BCGE", remplacera l'appellation "Banque Cantonale de Genève".

Le nombre de guichets traditionnels sera réduit, comme c'est déjà le cas depuis quelques années, afin de libérer la place pour installer un guichet d'accueil et permettre la création d'un plus grand nombre de salons de réception de la clientèle.

L'accessibilité de la banque sera également améliorée par la modernisation et création de nouveaux espaces 24 heures.

Cette évolution de la banque de détail de la BCGE s'inscrit dans l'évolution positive du nombre de clients et des exigences élevées de ces derniers en matière d'usages bancaires. A titre d'exemple, le nombre d'opérations aux guichets ne cesse de diminuer (en baisse de 40% sur cinq ans), tandis que l'utilisation des bancomats a explosé, avec une progression de 80% sur la même période.

Quant à l'utilisation de la banque par Internet, elle ne cesse de croître. En 2006, le nombre d'utilisateurs BCGE Netbanking a augmenté de 38%.

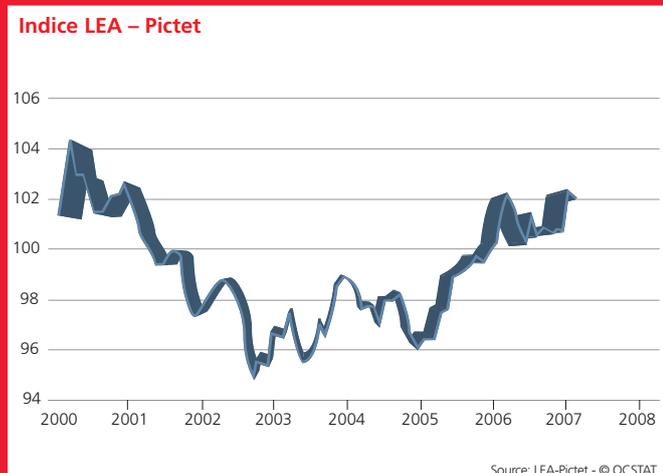
Ces modernisations ambitieuses font partie de l'évolution dynamique de la Banque Cantonale de Genève. Proche de ses clients, bien implantée sur le territoire genevois, en relation avec la collectivité, elle continue son engagement pour offrir des prestations compétitives, des conseils professionnels et des services de qualité. Nous nous réjouissons de vous faire découvrir ces nouveautés et vous souhaitons un bel été. <

Johan Bernard Alexander Kroon

Membre de la direction générale
Responsable Division Grand Public et Réseaux

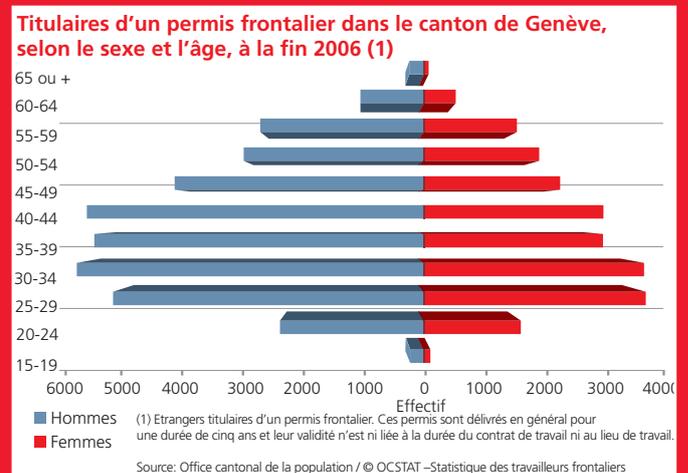
Quatre indicateurs économiques pour Genève

La conjoncture genevoise reste au beau fixe



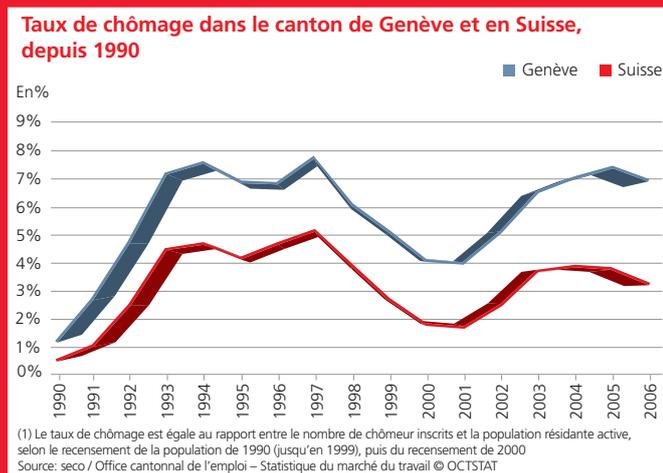
La conjoncture demeurera favorable si l'on en croit l'indicateur avancé LEA-Pictet-OCSTAT (LPO), qui anticipe l'évolution de la conjoncture économique à Genève pour les six à neuf prochains mois. Stable à un haut niveau, il ne laisse en effet présager aucun retournement conjoncturel en cours d'année.

Le nombre de frontaliers ne cesse de progresser



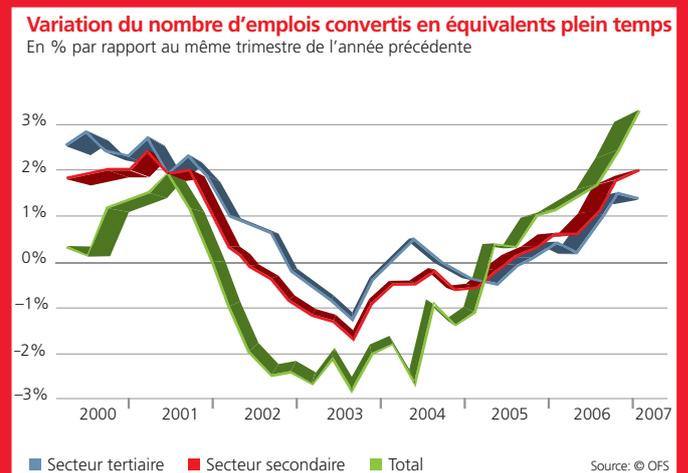
Le nombre de titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève ne cesse d'augmenter depuis le redémarrage de l'économie genevoise en 1998. Cette hausse résulte de nombreux mouvements de sens opposé: nouveaux permis et départs de titulaires. En 2006, le nombre de titulaires d'un permis frontalier (G) a augmenté de 10.9% dans le canton de Genève, hausse toutefois moins importante que celles enregistrées les deux années précédentes: 13.8% en 2005 et 15.1% en 2004.

Le chômage poursuit sa décrue régulière



En avril, le chômage poursuit son évolution à la baisse, selon un rythme identique à celui du mois précédent. Le nombre de chômeurs connaît un recul de 360 personnes. Le taux de chômage passe de 6.7% à 6.5% en un mois. Il était de 6.9% en janvier et s'élevait à 7.1% en avril 2006. Le taux suisse passe quant à lui de 3.0%, à fin mars, à 2.9%, à fin avril 2007. En douze mois (avril 2006-avril 2007), le nombre de chômeurs du canton a régressé de 8.0% (-1'240 chômeurs inscrits) et celui des demandeurs d'emploi de 6.6% (-1'471). A la fin du mois d'avril, le nombre des chômeurs inscrits dans notre canton se monte à 14'328 (14'688 à fin mars). Le nombre des demandeurs d'emploi s'élève à 20'865 contre 21'197 en mars.

Le secteur secondaire en plein boom



Pour le troisième trimestre consécutif, tous les indicateurs du baromètre de l'emploi, publiés quatre fois par année par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sont en forte hausse. Aussi bien le nombre de personnes actives occupées que celui des emplois affiche une progression marquée. D'après l'indice des places vacantes et l'indicateur des perspectives d'évolutions de l'emploi, cette évolution positive devrait se poursuivre au deuxième trimestre 2007. <



Leasing véhicule: nouveau simulateur de calcul sur le site BCGE

Un nouveau simulateur de calcul pour le leasing véhicule a été inséré sur le site Internet BCGE. Il permet d'effectuer des simulations afin de connaître toutes les données du leasing et d'imprimer des offres de principe.

Les spécificités du leasing véhicule BCGE figurent sur ce simulateur et donnent la possibilité d'établir des offres complètes et précises.

Taux avantageux pour le leasing "voiture plus propre"

La BCGE offre un taux préférentiel pour le financement des véhicules neufs répondant aux critères fixés par l'Etat de Genève pour l'exonération de la taxe automobile. Il s'agit de modèles qui consomment peu et génèrent des émissions en faible quantité.

La liste de ces véhicules "propres" est disponible sur: www.bcge.ch ainsi que sur www.geneve.ch/voiturepluspropre/liste.html

Grâce à la BCGE, il est désormais possible de rouler plus propre à moindre coût.

Renseignements: 022 317 27 27

Genève est... un important canton agricole

Malgré la tertiarisation de l'économie genevoise, notre canton urbain est également l'un des plus importants cantons agricoles de Suisse, troisième vignoble du pays et premier producteur de tomates helvétiques, même si cet aspect est souvent mal connu du grand public. Le conseiller d'Etat Robert Cramer, président du Département du territoire, fait le point sur la situation et l'avenir de l'agriculture à Genève. Entretien.

Quelle est aujourd'hui la fonction de l'agriculture dans un canton citadin comme Genève? A-t-elle, selon vous, principalement pour rôle de maintenir un paysage de verdure en périphérie de la ville ou a-t-elle une réelle utilité productive?

Avec ses quelque 11'600 hectares de surface agricole utile et ses 450 exploitations, l'agriculture genevoise exerce une réelle fonction productive. Genève n'est pas seulement un canton urbain, mais aussi un canton agricole, souvent mal connu du grand public, puisque l'espace rural s'étend sur près de la moitié du territoire, en faisant abstraction du lac, ce qui fait de Genève l'un des plus importants cantons agricoles en proportion de son territoire. Sur le plan suisse, la viticulture genevoise occupe le troisième rang. En outre, Genève est aussi le troisième producteur de colza de suisse le sixième producteur pour les produits maraîchers et le septième pour les céréales.



Robert Cramer, Conseiller d'Etat

Cela dit, la zone agricole représente aussi un poumon vert essentiel à la vie économique et sociale de Genève. Cette ceinture contribue notablement à la préservation des ressources naturelles et des paysages genevois. Elle offre également à l'ensemble de la population une zone de loisirs où peuvent se développer de nombreuses activités de détente. L'agriculture genevoise est aujourd'hui multifonctionnelle, elle ne se borne plus à produire uniquement des aliments, même si cela reste son rôle principal.

Le secteur primaire doit-il, selon vous, s'orienter principalement vers des cultures de proximité (maraîchères), afin de répondre à une demande locale de produits frais ou doit-il plutôt privilégier une haute valeur ajoutée avec des produits de niche?

Les deux options ne sont nullement contradictoires. A Genève, il y a de la place pour tous les types de productions végétales et animales, toute activité agricole est possible et bienvenue, tant il est vrai qu'il y a autant de manières de produire qu'il y a d'agriculteurs avec leurs compétences professionnelles variées. Chaque producteur doit y trouver son compte, tant en termes de satisfaction personnelle que de revenus. La production agricole doit avant tout être diversifiée, afin de répondre aux différentes attentes des consommateurs. Il faut donc proposer une gamme large de produits, à la fois originaux et de qualité.

L'enjeu principal est de maintenir une agriculture de proximité, vouée à la production et non seulement aux loisirs, avec des agriculteurs qui gagnent leur vie décemment en travaillant la terre. A titre d'exemple de productions de niche, on peut citer certains développements originaux et récents dans le cadre de la production de viande, tels que l'élevage de bisons, de vaches Aubrac ou de cochons laineux, dont la viande est particulièrement recherchée par les consommateurs avertis. Les produits agricoles de haute qualité sont recherchés et ils sont, en Suisse, exempts d'OGM (organismes génétiquement modifiés).

Alors que le revenu de l'agriculture a reculé en Suisse ces dernières années, il a connu à Genève une hausse spectaculaire de plus 20% par rapport à la moyenne des années 2002 à 2004, comment expliquez-vous ce phénomène?

A vrai dire, nous ne connaissons pas les raisons exactes de cette hausse aussi spectaculaire que rapide du revenu à Genève. Comme il s'agit d'une nouvelle manière statistique d'aborder le volet économique de l'agriculture et que ce sont là les premiers résultats, nous attendons avec impatience les années prochaines pour comprendre mieux ce phénomène; s'agit-il d'une réalité économique, d'un effet favorable de la conjoncture, d'un biais dans le calcul statistique ou d'un effet

"départ de la ferme", de près d'un quart en dix ans et un accroissement des coûts de production. Seul 9% de la main d'œuvre paysanne obtient un revenu égal ou supérieur au revenu moyen des autres secteurs, ce qui explique le taux plus élevé de "working poors" dans le secteur primaire (entre 20 et 30% selon l'année, contre une moyenne de 6.7% dans la population active générale).

Si la surface agricole utile diminue peu à Genève, le nombre d'exploitations et d'emplois dans le secteur a chuté en revanche de plus de moitié entre 1965 et 2005? Est-ce une fatalité? Comment peut-on y remédier?



Le vignoble genevois est le troisième plus important de Suisse, après Vaud et Valais.

© Regis Colombo

climatique particulièrement favorable à la production agricole locale? La question reste ouverte.

Autre indicateur qui souligne le contraste avec le reste du pays, la valeur ajoutée brute par hectare de surface agricole utile à Genève est trois fois plus élevée que la moyenne helvétique. De quoi cela provient-il?

Cet indice met clairement en évidence la haute productivité des cantons qui possèdent – comme le canton de Genève – une importante part de cultures spéciales: maraîchage, viticulture, arboriculture et horticulture. Ces cultures sont intensives en termes de main-d'œuvre, souvent spécialisée, de coûts d'installation et de production. L'augmentation du revenu constatée à Genève est à mettre en relation avec la valeur ajoutée brute, soit le solde entre la valeur de production et les consommations intermédiaires (semences, engrais, produits phytosanitaires, dépenses vétérinaires, fourrage, entretien des bâtiments et des machines, etc.). Cette valeur ajoutée brute s'élève à moins de CHF 1'000 par hectare dans le canton du Jura ou des Grisons, contre plus de CHF 12'000 par hectare à Genève (moyenne suisse: CHF 3'800 par hectare).

Toutefois, la prospérité que vous mentionnez est relative, les chiffres cités étant des moyennes. En fait, la situation est fort diverse, tant en Suisse qu'à Genève, et particulière pour chaque exploitation agricole. On observe une baisse des prix agricoles

La surface agricole diminue peu à Genève grâce à une saine gestion de l'aménagement du territoire, voulue par le peuple, depuis plusieurs décennies.

D'une manière générale, l'espace agricole du canton a bien résisté à la pression de l'urbanisation. Des facteurs historiques et politiques expliquent cette situation. En effet, la zone agricole genevoise a été créée en 1952, près de trente ans avant d'être établie dans la législation fédérale. En revanche, le nombre d'exploitations a chuté de moitié en quarante ans, passant de 951 exploitations en 1965 à 457 en 2005. Le phénomène s'est accentué ces vingt-cinq dernières années, mais est comparable à l'évolution dans les autres cantons suisses et dans les pays européens voisins de notre pays. Il correspond à une évolution des structures, la surface des exploitations augmentant dans le même temps. A Genève, elle est en moyenne de 25 hectares, mais avec de grandes disparités: moins de cinq hectares pour les exploitations maraîchères, de 5 à 15 hectares pour les exploitations viticoles, alors que les exploitations de grandes cultures ont une surface se situant généralement entre 20 et 80 hectares.

Quant à la main-d'œuvre agricole, elle a connu la même diminution, passant de 4'387 personnes occupées dans ce secteur en 1965, à 1'919 en 2005 (-56%). La part de la main-d'œuvre familiale est en augmentation à Genève et la moyenne d'âge des exploitants est de

Bancomats: réouverture à Rive et nouvelle installation à la halle de fret de l'aéroport

Le bancomat de Rive a été remis en service en mars dernier. L'appareil se situe sur la gauche de l'entrée des halles, côté boulevard Helvétique, à cinq mètres de son ancien emplacement.



En outre, la Banque Cantonale de Genève a installé un nouveau Bancomat à la halle de fret de l'aéroport.



Ces deux appareils permettent d'effectuer des retraits en francs suisses en coupures de 200, 100, 50 et 20, ainsi qu'en euros en coupures de 50 et 20.

Il y a aujourd'hui 75 bancomats BCGE en service à Genève. Rappelons aussi que la BCGE fait exception en ne prélevant aucun frais à ses clients qui retirent de l'argent sur les appareils d'autres banques en Suisse. <

Genève est... un important canton agricole

51 ans. La pérennité des exploitations est assurée dans près de trois cas sur quatre et 60% d'entre elles prévoient un développement, ce qui est positif.

La diminution du nombre d'exploitations et d'emplois dans l'agriculture n'est pas une fatalité, mais l'effet de la politique agricole fédérale, qui table sur une réduction d'environ 2.5% pour les prochaines années, tout en favorisant l'augmentation des surfaces, de manière à améliorer la rentabilité économique des exploitations conformément aux accords bilatéraux avec l'Union Européenne et avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La politique de promotion de l'agriculture que nous menons à Genève, notamment avec la diffusion du label "Genève Région-Terre Avenir" vise à contrecarrer cette tendance en offrant des débouchés locaux aux produits du terroir.



Comment peut-on concilier les besoins de développement urbain – face à la pénurie de logements notamment – avec le maintien de l'intégralité des terres agricoles du canton?

On doit comprendre que Genève est une agglomération transfrontalière de près de 800'000 personnes. Si nous ne construisons pas de logements en nombre suffisant, nous contraindrons certaines personnes à l'exil en périphérie, engendrant divers problèmes que nous constatons déjà: mitage du territoire, circulation, manque d'insertion sociale par une trop grande sectorisation des lieux d'habitats et d'activité. Or, on ne peut plus continuer avec ces déséquilibres dont nous sommes victimes ainsi que nos voisins français et vaudois. Nous devons rééquilibrer les plans d'aménagement entre la France et Genève. C'est ainsi que la région pourra répondre à un développement urbain harmonieux, avec une utilisation parcimonieuse du sol. En effet, le regroupement des habitants à proximité de leur lieu de travail permet de répondre au principe du développement durable.

Les projets de déclassement prévus dans le plan directeur cantonal représentent une superficie de 185 hectares, soit environ 1.5% de la zone agricole actuelle. En outre, une étude est engagée en collaboration avec les milieux concernés afin d'identifier les parcelles situées en continuité de zone à bâtir qui s'avèrent peu propices à une exploitation agricole.

On parle beaucoup de la coopération transfrontalière dans le développement de Genève. Quel rôle joue cette coopération dans le cas de l'aménagement du territoire et plus spécifiquement du maintien de la zone agricole?

Si les politiques d'aménagement se rapprochent aujourd'hui sous l'impulsion du comité

régional franco-genevois (CRFG) et du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, il n'en a pas toujours été ainsi. Le canton de Genève a mené une politique d'aménagement du territoire volontariste, limitant fortement l'extension des zones à bâtir et protégeant sa zone agricole. En revanche, la région française a subi une urbanisation diffuse, caractérisée par des extensions multiples et localisées de zones d'activités et résidentielles.

Il ressort d'une récente étude que, sur un territoire franco-valdo-genevois d'une superficie de près de 150'000 hectares, 43% sont occupés par les espaces agricoles. Cet espace agricole compte quelque 1'300 entreprises agricoles occupant directement plus de

La grande attractivité économique de l'Arc lémanique pose des problèmes de maîtrise de l'urbanisation et déploie ses effets au-delà de la frontière genevoise. On constate que, si l'agglomération genevoise se développe, les villes françaises et vaudoises de la région s'étendent également à un rythme soutenu. Dans ce processus, l'agglomération doit être repensée comme une entité transfrontalière globale, où les espaces agricoles et naturels ont leur place à part entière et peuvent exister de manière cohérente et continue. C'est grâce à la préservation de la zone agricole, des zones naturelles et des forêts, ainsi qu'à la densification des zones construites à Genève, que cette bande verte a été maintenue.

Le château de Dardagny abrite actuellement l'école et la mairie de cette commune viticole.



© Regis Colombo

6'000 personnes et générant près de 30'000 emplois indirects. Un tel territoire constitue l'essentiel de celui de 190'000 hectares qui est celui du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. C'est pourquoi les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ont décidé de faire réaliser un diagnostic de cet espace agricole, au moment où ces collectivités sont engagées dans le projet d'agglomération transfrontalière. L'ambition de cette étude est de mettre en évidence les enjeux qui se posent à l'échelle régionale et de faire naître une réflexion quant à la place de l'agriculture dans le contexte d'une urbanisation en forte progression. L'espace agricole n'est pas un grand vide à vocation de réserve foncière pour l'urbanisation future, mais possède de nombreuses valeurs tant économiques que sociales et naturelles qu'il convient de préserver de part et d'autre de la frontière.

L'écologiste que vous êtes n'est-il pas gêné de constater que la ville s'étend de l'autre côté de la frontière, mais en laissant une large "bande verte" entre le centre urbain et sa périphérie densément construite en France; ce qui pose de nombreux problèmes en termes de transports et de pollution? Comment peut-on y remédier?

On observe en effet que, proportionnellement à la surface occupée, les constructions en France voisine ou dans le canton de Vaud permettent de loger nettement moins d'habitants qu'à Genève. D'une manière générale, il est préférable d'urbaniser des terrains en périphérie de la ville plutôt qu'à distance que ce soit sur le territoire du canton ou de l'autre côté de la frontière genevoise, ce qui engendre des effets négatifs d'un point de vue des transports, de la pollution ou du besoin d'équipement supplémentaire.

Nous héritons cependant des politiques du passé et faisons face à des approches différentes de l'urbanisation. Il existe aujourd'hui une volonté commune de trouver des solutions concertées pour mettre au point une véritable politique transfrontalière de l'agglomération.

En quoi consiste exactement le label "Genève Région – Terre Avenir"?

Créé en mars 2004, le label "Genève Région – Terre Avenir" valorise une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et proche de sa population. Naturellement, des exigences très sévères caractérisent ce label très strictement contrôlé, aussi bien sur le plan

Genève est... un important canton agricole de Suisse

technique que gustatif. Ainsi, une commission de dégustation fait partie intégrante du dispositif d'homologation. Le consommateur a l'assurance d'acheter un produit régional de qualité et peut privilégier un produit de proximité, sans transport supplémentaire, dans une démarche de développement durable garantissant des revenus équitables aux producteurs et aux travailleurs agricoles. Trois ans après son lancement, on peut affirmer que cette démarche est un succès: 200 partenaires se sont engagés dans cette filière, tandis que des sondages indiquent que ce label est désormais largement reconnu par la population, puisque huit Genevois sur dix affirment aujourd'hui reconnaître son étiquette colorée.



© Regis Colombo

Faut-il encourager davantage encore les ventes directes auprès des producteurs? Que peut faire éventuellement l'Etat pour promouvoir ce type de commerce équitable à l'échelle locale?

Il ne s'agit pas seulement d'encourager la vente directe à Genève, qui a pris de l'essor grâce à l'engouement des consommateurs, mais aussi de promouvoir localement l'ensemble des produits genevois. L'Etat soutient activement la vente directe en aidant les agriculteurs qui développent des projets innovateurs, comme les abattoirs de proximité de Meinier et de Loëx ou la cidrerie de Meinier. Nous considérons qu'il est fondamental de persévérer dans le développement de modes alternatifs de commercialisation pour que la plus-value reste en mains paysannes. La promotion des produits est assurée par l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE). <

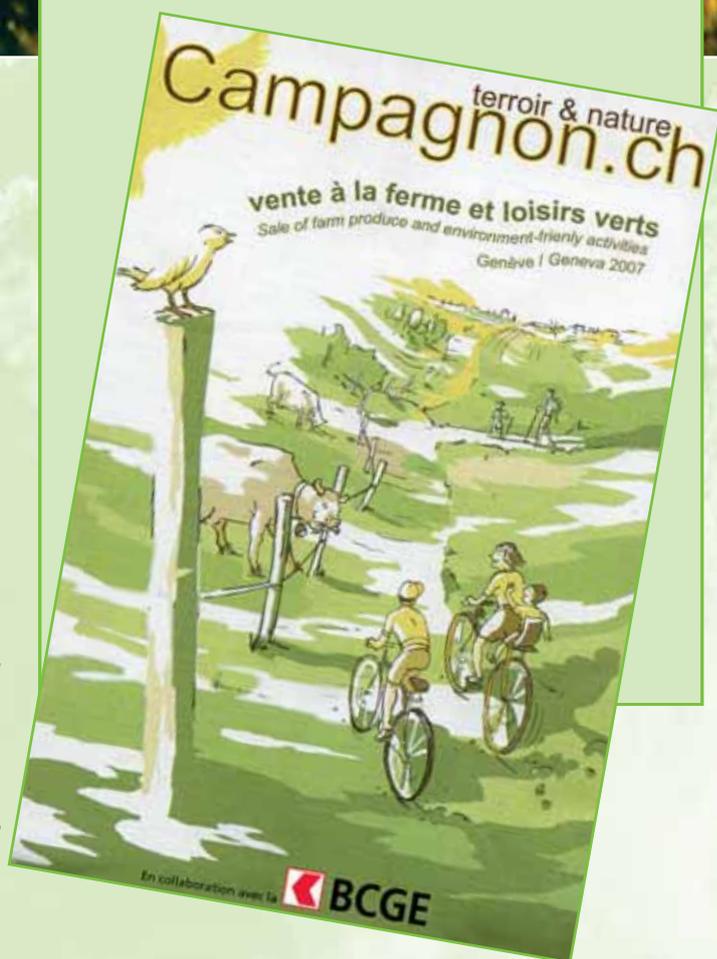
Propos recueillis par
Clément Dubois

La BCGE est partenaire du guide Campagnon.ch qui renseigne sur les offres en matière de loisirs verts à Genève. Le guide est disponible dans les 25 agences de la BCGE.

"Poursuivre mon engagement au niveau fédéral"

Conseiller d'Etat depuis dix ans, vous avez décidé de vous lancer cet automne dans la course pour le Conseil des Etats. Un mandat de parlementaire fédéral constitue-t-elle une suite logique de votre engagement politique cantonal?

Arrivé presque au terme de mon troisième mandat au Conseil d'Etat genevois, j'ai effectivement très envie de poursuivre mon engagement au niveau fédéral, où de plus en plus de choses se décident, également pour un canton comme Genève. En particulier, cela est vrai pour des dossiers que je maîtrise parfaitement comme l'agriculture, mais aussi l'énergie, la mobilité ou la protection de l'environnement. Je crois que mon expérience genevoise pourrait être fort utile à mon canton et que ce serait une chance pour Genève d'avoir un conseiller d'Etat à la Chambre haute, car les conseillers aux Etats doivent être en priorité les représentants de leur canton et de ses préoccupations. Le canton de Genève sera fortement entravé dans son développement si les élus genevois ne sont pas plus actifs à Berne.



La rénovation de l'agence des Eaux-Vives, une banque au cœur du quartier

Alors que la succursale de la Banque Cantonale de Genève aux Eaux-Vives a été rénovée récemment, deux publications genevoises se sont intéressées à son réaménagement. Petite visite des lieux avec *GHI* et les *Nouvelles des Eaux-Vives*.

"La banque de la rue Versonnex vient de faire peau neuve et la clientèle, dans la file d'attente, est au rendez-vous", constate Elisabeth Guyot-Noth dans l'édition de *GHI* des 11-12 avril 2007. Celle-ci poursuit en citant le porte-parole adjoint de la BCGE: "Nous mettons tout en œuvre pour être proches des gens du quartier". La journaliste relève que le quartier des Eaux-Vives a

La banque des Genevois

Dans l'édition mensuelle des *Nouvelles des Eaux-Vives* du mois d'avril, Christelle Resvard relève qu'un nouvel espace ouvert 24h sur 24 comprend désormais deux Bancomats "traditionnels", un échangeur de monnaie, qui fournit petites coupures ou rouleaux de monnaie, ainsi qu'un appareil permettant de faire des prélèvements et



L'un de nos conseillers Nicolas Montangero.

connu des mutations urbaines importantes, son tissu social reste très panaché. "Notre clientèle se compose aussi bien des milieux d'affaires, de commerçants et d'artisans que de nombreux particuliers, issus de toutes les couches sociales, du petit rentier veuf aux jeunes cadres argentés", souligne Robert Tordjeman, responsable de l'agence. "Pour satisfaire tout le monde, nous nous devons d'anticiper les divers besoins en intensifiant les moyens électroniques

– avec retraits et versements, distributeur de billets et faiseur de monnaie – ouverts jour et nuit, tout en intensifiant nos services d'accueil et de conseil à la clientèle personnalisés.

"Les 25 agences de la BCGE témoignent de cette volonté de proximité à l'heure où les géants de la finance semblent vouloir se débarrasser des petites gens, conclut la journaliste du *GHI*.

des versements en francs suisses ou en euros. Côté guichets, le temps d'attente a ainsi pu être diminué, tandis qu'un conseiller d'accueil est à la disposition de la clientèle pour toute question, notamment concernant l'utilisation des Bancomat. La journaliste cite Robert Tordjeman, responsable de l'agence située rue Versonnex qui se souvient: "J'étais employé de cette agence, il y a quinze ans, avant de revenir prendre mes fonctions actuelles en 2004. J'ai été extrêmement touché de voir que les gens me saluaient dans la rue, en m'appelant par mon nom. Nous souhaitons maintenir une telle proximité tout en intensifiant nos relations avec le quartier. (...) Il faut souligner que nous sommes la seule banque du canton à ne prélever aucun frais lorsque le client utilise les Bancomat d'autres établissements."

Christelle Resvard laisse le mot de la fin au responsable de l'agence: "Après les années sombres, la BCGE a donc pris un nouveau départ, comme en témoigne la hausse du bénéfice affichée ces dernières années. Sans oublier le succès de l'actionnariat privé, puisque 7'000 Genevois ont décidé de se lancer dans l'aventure en acquérant quelques titres de la Banque. C'est le retour du capital confiance, je le constate chaque jour dans le quartier." <



Robert Tordjeman, responsable de l'agence des Eaux-Vives

La BCGE a accueilli sa 60'000^e VTG

Dans le cadre de la campagne de promotion de l'e-banking, la Banque Cantonale de Genève a accueilli récemment sa 60'000^e abonnée au Netbanking. Mme Catrin Ziewitz a été reçue à l'agence de Grand-Lancy par MM. Patrice Lefebvre, responsable de la section Services en ligne et E-banking, Paulo Oliveira, responsable du service E-banking particuliers et entreprises, et Stéphane Kursner, responsable de l'agence de Grand-Lancy. BCGE Netbanking est une partie intégrante des services bancaires quotidiens proposés par la BCGE à la communauté genevoise qui se distingue par un niveau de connexion et d'équipement informatique très élevé.



de gauche à droite, Patrice Lefebvre,
Mme Catrin Ziewitz, Paulo Oliveira et
Stéphane Kursner

Simplicité: utilisation aisée et compréhensible, information claire et en temps réel sur les comptes et opérations effectuées, formation disponible, hotline performante;

Sécurité: procédure d'identification personnelle très sûre, connexion hautement sécurisée, forte réduction des risques par rapport aux opérations de transferts en liquide ou par voie postale (vol, perte, falsification);

Economie: prestations gratuites (exception: paiements internationaux à prix toutefois fortement réduits).



Dreamcard, un projet en guise de remerciements

Cette année, l'Union des Banques Cantionales Suisses (UBCS) fête ses 100 ans d'existence. A cette occasion, les banques cantonales tiennent à souligner leur interconnexion et mènent ainsi un projet commun à l'échelle nationale. Au cœur de ce projet, une multitude de rêves, petits et grands, que les banques cantonales voudraient transformer en réalité pour un maximum d'habitants en Suisse, grâce à la Dreamcard.

Lancé mi-avril, et se prolongeant jusqu'à la fin de l'année 2007, le projet de centenaire de l'UBCS se propose de réaliser les rêves des Suissesses et des Suisses afin de les remercier de leur fidélité. Client ou non d'une banque cantonale, chacun peut choisir le rêve qu'il souhaiterait voir réalisé en participant au tirage au sort au moyen du bulletin d'inscription disponible sur Internet ou dans toutes les agences des banques cantonales suisses. Une Dreamcard personnelle est envoyée aux participants valant confirmation de l'inscription et les plus chanceux d'entre eux verront leur rêve se réaliser.

"A travers le projet Dreamcard, les banques cantonales réalisent les grands rêves comme les petits", indique Susanne Gäumann, responsable du projet à l'UBCS, "les rêves d'enfant, comme les rêves d'adulte. Cette initiative permet de vivre des événements inoubliables entre amis ou en famille, des rencontres extraordinaires avec des personnalités célèbres": une balade dans la locomotive du train à vapeur historique du Val-de-Travers, dans le Jura neuchâtelois, un brunch au champagne devant les chutes du Rhin ou l'enregistrement d'un CD avec le chanteur Thierry Romanens, ne sont que quelques exemples des possibilités offertes.

Le plus grand nombre de rêves

L'objectif des banques cantonales est de réaliser le plus grand nombre de rêves possible pendant cette année anniversaire, plusieurs dizaines de milliers selon les chiffres avancés par l'UBCS. En complément de cette action, les banques cantonales sont partenaires de la nouvelle émission de la télévision alémanique "Happy Day", dont le principe est également de concrétiser les souhaits des téléspectateurs.

"Les banques cantonales s'y connaissent déjà dans la réalisation des rêves", relève à juste titre Paul Nyffeler, président de l'UBCS. "Avec leurs produits d'épargne, de placement et de crédit, elles aident leurs clients à épargner pour accomplir le voyage de leurs rêves, financer la maison qu'ils ont conçue ou fonder leur entreprise."

Une action d'envergure nationale

"En 2007, les banques cantonales entendaient fêter leurs cent ans de collaboration au sein de l'UBCS par une action d'envergure nationale", souligne Paul Nyffeler. Une longue réflexion a été menée pour trouver le type de projet approprié. En revanche, l'objectif était clair dès le départ: les banques cantonales ne souhaitaient pas de sponsoring coûteux, qui n'aurait bénéficié qu'à une poignée de bénéficiaires. Elles ont donc privilégié un projet en faveur de la population suisse dans son ensemble. Le projet Dreamcard est à l'image des banques cantonales suisses: il s'agit d'une action de portée nationale, mais mise en œuvre dans les régions s'adressant aux jeunes comme aux aînés, aux individus comme aux groupes. Il reflète ainsi, dans sa diversité, les multiples facettes de la Suisse, de ses cantons et de ses banques cantonales.

Comment participer?

Le concours est ouvert à tous, clients et non clients des banques cantonales. Il suffit de s'inscrire sur le site www.dreamcard.ch ou de remplir le coupon-réponse, disponible dans toutes les agences de la Banque Cantonale de Genève. Vous recevrez par la suite votre numéro de Dreamcard qui permet de participer aux différents tirages au sort proposés.

SPILLMANN/FELSER/LEO BURNETT
**GRAND CONCOURS
PARTICIPER!**

Gagnez maintenant! www.dreamcard.ch



*26.06.07

Partie de tennis avec Patty Schnyder
Code 302



*29.06.07

Une journée comme capitaine de bateau
sur un lac suisse **Code 128**



*24.08.07

Concert exclusif de Polo Hofer sur le
Blüemlisalp **Code 151**



*13.08.07

Activer le jet d'eau de Genève
Code 261



*17.07.07

Tenir le discours du 1^{er} août dans une
commune **Code 384**



*30.07.07

Grill Ueli, champion de la grillade, organise
pour vous une party BBQ **Code 429**



*26.07.07

Fêter le Festival du film à Locarno avec
les stars **Code 368**



*11.07.07

Escalade du Cervin avec Stephan Siegrist
Code 407



*04.07.07

Vol en montgolfière avec un accompagne-
ment exceptionnel **Code 493**

*date du tirage au sort

...ces rêves et bien d'autres
encore sous: www.dreamcard.ch

Ou participer par SMS: si vous possédez déjà une Dreamcard, envoyez «DC»
plus le code de votre event de rêve au numéro 266 (50 ct./SMS). Par exemple «DC 368»
au numéro 266.

 **BCGE**

Femmes et finance: ce que femme veut...

Par Misha Nagelmackers, membre de la direction à la BCGE,
responsable du département Personal Finance

Si l'on en croit la littérature, les femmes sont des croqueuses de fortunes, séductrices vénales, épouses futiles et gaspilleuses! Et comme le déclarait l'écrivain satirique Sacha Guitry, "la réussite, pour un homme, c'est d'être parvenu à gagner plus d'argent que sa femme n'a pu en dépenser".

Misha Nagelmackers nous livre ses réflexions.

Aujourd'hui, les femmes ont conquis la liberté de disposer librement du fruit de leur travail. Mais, jusqu'au milieu du siècle passé, la femme disparaissait dans le mariage – les maris pouvaient ainsi encaisser le salaire de leur épouse et en disposer dans le cadre du régime de la communauté des biens. Le temps n'est pas si loin non plus où les femmes n'étaient pas autorisées à ouvrir un compte en banque sans demander l'accord de leur mari. Même si, de tout temps, les femmes ont eu la haute main sur la gestion des finances du ménage, l'époque où les femmes devaient dépendre financièrement de leur conjoint ou partenaire est bien révolue.

De nos jours, la grande majorité des couples ont des comptes séparés, alors que seuls 1/3 ont un compte joint. Un nombre croissant de femmes sont également propriétaires de leur logement – alors qu'il y 20 ans seules 10% des demandes de prêts hypothécaires étaient déposées par des femmes, elles présentent aujourd'hui près du quart des demandes.

Ciel mon mari...

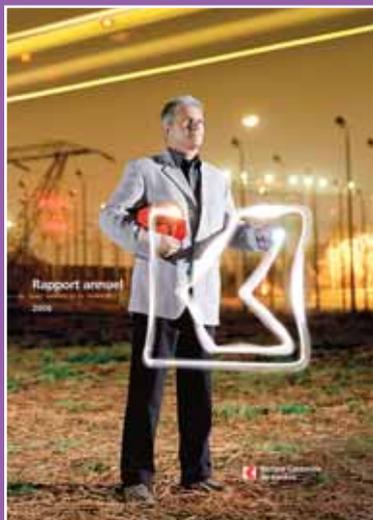
Contrairement au mythe de la femme dépendante, les femmes ont un niveau d'épargne plus élevé que les hommes, et ce malgré des salaires généralement plus bas. Elles épargnent plus régulièrement que les hommes et atteignent leurs objectifs financiers. Cette discipline en matière financière pourrait s'expliquer par le fait que les hommes se sentent plus confiants en leur avenir financier, probablement parce que leurs revenus sont supérieurs. Cette même confiance en l'avenir expliquerait donc les fluctuations des montants que les hommes consacrent à l'épargne.

Tant pour l'homme que pour la femme, l'argent est assimilé à la sécurité pour l'avenir, ainsi qu'à un moyen de profiter des plaisirs de la vie. Il demeure toutefois un sujet de tension plus important pour les femmes, notamment du fait qu'il soit associé à l'indépendance et à la liberté. Il est également un vecteur d'affirmation personnelle, ainsi qu'une affirmation au sein de la famille. En matière de gestion quotidienne, les femmes actives peu diplômées ou occupant des emplois peu qualifiés, seront plus nombreuses à avoir la responsabilité des finances du foyer. Elles seront également plus attentives à leur budget quotidien et à leurs comptes que les hommes. Ainsi, plus d'un tiers des femmes connaissent exactement le solde de leur compte au franc près. Les femmes seraient donc d'avantage en contact avec les réalités de la vie quotidienne et sont devenues au fil du temps les vraies gestionnaires du budget familial.

Pour l'heure, aucune statistique n'est disponible en Suisse permettant de déterminer si les créateurs d'entreprises sont des hommes ou des femmes – toutefois, en moyenne en Europe, il semblerait qu'en l'espace de 15 ans la proportion d'entreprises créées par des femmes soit passée de 18 à 30%.

Côté risques

La femme peut être dépendante en tant qu'individu, mais c'est elle qui a la famille en tête. Elle agit en quelque sorte comme garde-fou en matière de risques, élément pour lequel elles ont une plus forte aversion que les hommes. C'est à ce titre



Le rapport annuel 2006 de la Banque Cantonale de Genève

Cette année, la thématique iconographique du rapport annuel est la prévoyance, à l'occasion de la création du centre de compétence professionnelle en la matière. Une réflexion originale a été menée au plan photographique avec Fred Merz, également auteur des photos de notre nouveau site Internet. L'idée a été d'illustrer des situations individuelles ou familiales, représentatives de certains des besoins que notre nouveau centre de compétences peut satisfaire. <



qu'elles peuvent reprocher aux hommes leur manque de maturité et leur insouciance dans les questions d'argent; preuve s'il en est, disent-elles, que l'argent n'est donc pas si stratégique que cela pour eux. En matière de spéculation boursière ou financière, les hommes rechercheront une valorisation d'eux-mêmes et de leur compétence, alors que les femmes cultiveront le challenge, en se fixant clairement des limites. Ainsi, dans la vie de tous les jours, les femmes reprochent à leurs partenaires leurs gros achats (téléviseur, informatique, hi-fi...) alors qu'eux sont exaspérés par la tendance de leurs compagnes à accumuler les petites dépenses.

Je t'aime moi non plus

Un fort niveau d'endettement et un faible niveau d'épargne sont les sujets qui créent le plus de tension au sein des couples. Dans ces tensions, l'homme reprochera le manque de confiance de son conjoint ou partenaire, alors que la femme reprochera à son partenaire ou conjoint les risques liés à une situation qu'elle considère comme non contrôlée. Si "parler d'argent" n'est pas source de conflit, les questions liées à la gestion et à la prise de risque dans cette gestion sont les sources des tensions.

Les besoins des femmes évoluent – en fonction de leur âge, de leur personnalité, de leur expérience de vie et de leurs besoins financiers. Elles revendiquent dans l'ensemble moins de soucis dans les questions d'argent, moins d'agressivité en matière d'investissement, davantage de sécurité et de prévisibilité et un accès facilité à des informations financières compréhensibles. Quand il s'agit d'investir, les femmes ont une approche plus conservatrice, principalement pour protéger ce qu'elles ont et ne pas prendre trop de paris inconsidérés. Cependant, le danger lié à un portefeuille trop conservateur est de voir une inflation de 2% diminuer ses avoirs de moitié en 35 ans; alors qu'une inflation de 3% produirait le même effet en 25 ans seulement.

Comme il vous plaira

Hommes et femmes utilisent les mêmes produits financiers de base. Mais les femmes aujourd'hui disposent en moyenne de plus de moyens financiers que leurs propres mères et grand-mères. La croissance de leurs moyens financiers s'explique par leur présence incontournable dans la vie professionnelle et le fait que de plus en plus de femmes assurent les

revenus de leur famille; il convient aussi de mentionner que le pourcentage du nombre de femmes manager, cheffes d'entreprise ou disposant d'une fortune confortable est un phénomène croissant. A cet égard, elles souhaitent un niveau de service plus personnalisé, des réponses claires (non condescendantes) à leurs questions financières et des produits "engagés" (commerce équitable, garanties écologiques...) dont les particularités correspondent à leurs aspirations. Les femmes apprécient et font confiance à un conseil professionnel sur les questions d'ordre financier et d'investissement; dans l'ensemble, elles resteront fidèles à leur conseiller dès qu'un certain niveau de confiance sera atteint, même si les performances sont moyennes.

Les banques et sociétés financières cherchent en permanence à adapter leur offre aux besoins de leur clients et par là-même à affiner leur segmentation clientèle. Et pourtant, peu d'institutions bancaires proposent des services pour une clientèle qui représente plus ou moins la moitié de la population mondiale: les femmes. Cette situation a évolué et on assiste à une multiplication d'offres adaptées aux jeunes, aux familles... et maintenant aux femmes (voir encadré).

Les recherches et statistiques le confirment – le niveau de revenus des femmes demeure toujours plus bas que celui des hommes. A cela s'ajoute le fait que ce sont elles qui, encore souvent, s'absentent du monde du travail pour s'occuper de leurs familles. Par conséquent, les femmes disposent d'un niveau d'épargne significativement plus bas que les hommes au même âge, et ce malgré le fait que, comme vu plus haut – elles ont une propension à épargner plus importante que les hommes, que leur espérance de vie est plus longue et qu'elles auront de fait des besoins financiers plus importants à l'heure de la retraite. Le législateur a voulu rééquilibrer cette situation en adoptant le régime légal de la participation aux acquêts dans le cadre du mariage. Mais cette perspective n'est guère suffisante – les femmes suisses ont en moyenne de fortes lacunes au niveau de leurs retraites – non seulement pour des questions de finances et de maternité, mais probablement aussi parce qu'elles ne se soucient que très peu des questions liées à leur future retraite. Des éléments à méditer, sans plus attendre... <

Misha Nagelmackers-Voinov

Responsable Département Personnel Finance

Une récente étude de Boston Consulting Group passe en revue différentes offres destinées aux femmes. A noter:

- En Corée, la société de cartes de crédit LG a lancé en 1999 une "Lady Card" destinée aux jeunes femmes actives, en leur offrant plusieurs mensualités à taux zéro sur leurs mensualités de remboursement auprès de grands magasins et des bonus liés à des soins esthétiques. Cette carte aurait été adoptée par près de 25% des femmes coréennes.
- Citigroup a créé "Women & Co" pour les femmes dirigeantes et cadres avec pour objectif de "motiver et éduquer les femmes à prendre contrôle de leurs finances". En vertu de ce programme, les femmes obtiennent un accès à des séminaires et cours consacrés à leurs besoins de planification financière, telle que, par exemple, les questions de retraite.
- La vénérable banque anglaise Coutts & Co organise des soirées mode et autres événements pour offrir des plateformes d'échanges pour leurs clientes cheffes d'entreprises et femmes d'affaires. La banque a également créé le magazine "Coutts Women" qui se consacre à des thématiques en lien avec l'équilibre professionnel et personnel (enfants, famille, carrière, formation).

Pour plus d'informations sur l'étude "What women want in Financial Services": www.bcg.com

Document sur la préhistoire de la Banque Cantonale de Genève

En janvier dernier, Philippe Guénat a offert à la Banque Cantonale de Genève un document daté du 27 janvier 1795, dans lequel il est question de nommer neuf directeurs à la Caisse d'Escompte et qui invite les candidats potentiels à s'inscrire à la chancellerie.



Monsieur P. Guénat remet officiellement le document à Monsieur B. Goetschin, Président de la Direction Générale, qui lui a manifesté la reconnaissance de la Banque.

Cette annonce, dont les Archives d'Etat de Genève possèdent plusieurs exemplaires, est signalée dans le livre d'Emile Rivoire, Bibliographie Historique de Genève au XVIII^e siècle, 2 tomes, Genève/Paris 1897. Ce document et les quelques autres qui se rapportent à la création d'une Caisse d'escompte, d'épargne et de dépôts sont les témoins d'une tranche de l'histoire économique de la période révolutionnaire genevoise, entre 1792 et 1798, puis de la période d'occupation française, entre 1798 et 1813.

Il n'est toutefois pas certain qu'une filiation directe puisse être établie entre ces documents historiques et la naissance de la Caisse d'Epargne en 1816. Mais ils démontrent l'intense activité intellectuelle qui se concrétisera finalement par la naissance de l'ancêtre de la Banque Cantonale de Genève, au début du XIX^e siècle. <

La médiation commerciale – Quel intérêt

Par Asma Benelmouffok, médiatrice commerciale, Mediale alternative business resolution. Elle est par ailleurs membre du conseil d'administration de la BCGE



Asma Benelmouffok

Quelle entreprise n'a jamais connu un conflit avec un client, un différend avec un prestataire de service ou encore un litige avec un employé?

Parfois, les personnes concernées parviennent à surmonter leur différend et trouvent ensemble une solution. Dans une société où le droit et les conflits prennent de plus en plus de place, le recours aux tribunaux s'est pourtant longtemps imposé comme la norme.

Pour faire face à l'inflation de procès que nous avons connue ces dernières années, les modes alternatifs de résolution des conflits dits MARC, plus connus sous le vocable anglais ADR (alternativ dispute resolution), prennent peu à peu leur essor. Déjà solidement ancrée dans le monde anglo-saxon, qui a sans doute connu avec plus d'acuité le phénomène du recours systématique aux tribunaux et donc le besoin de gérer différemment les litiges, la médiation occupe une place de choix dans la gestion et la résolution des conflits commerciaux.

De quoi s'agit-il?

La médiation est un processus amiable et confidentiel de résolution des différends. Son objectif: proposer aux parties en conflit l'intervention d'un tiers indépendant et impartial formé à la médiation, qui les aide à parvenir à une solution négociée optimale, et en tout cas, conforme à leurs intérêts respectifs, mettant fin au litige. (Définition du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, CMAP.)

Il faut donc d'abord souligner que la médiation est **un processus volontaire** à tout moment et que l'une des parties ne peut contraindre sa partie adverse ni à prendre part à une médiation contre son gré, ni à la poursuivre si elle ne le souhaite plus. Avant de commencer une médiation, une convention fixant le cadre de celle-ci doit être signée par les parties en présence. Celles-ci ont toute latitude de convenir d'un processus adapté à leurs besoins. Un principe intangible devra toutefois y figurer: le principe de confidentialité. Il permettra d'une part aux parties de s'exprimer librement au cours de la médiation et d'autre part, si la médiation ne devait pas aboutir, de ne pas pouvoir faire usage des informations obtenues au cours de celle-ci.

La médiation est également **un processus non contraignant** puisque, contrairement à un arbitrage dans lequel l'arbitre à l'instar du juge rend une sentence qui s'impose aux parties, la solution appartient aux parties. Le rôle tenu par le médiateur est celui d'un facilitateur, qui aide les parties à comprendre comment s'est noué leur différend et quels sont les intérêts poursuivis par chacun. Lors de cette première étape consistant à établir le pourquoi du différend, le travail du médiateur, qui est un tiers neutre n'ayant pas vocation à juger le litige, permet aux parties de ne plus camper sur leurs positions, qui souvent se sont cristallisées après des mois de négociations opposant deux interprétations juridiques que chacun tient pour certaines. Pour la première fois, la situation n'est pas évaluée uniquement sous l'angle juridique, mais tient compte de la globalité de la relation des parties. C'est là l'une des grandes richesses de la médiation qui, contrairement au processus judiciaire ou arbitral, peut sortir du cadre strict du litige et de son analyse juridique et explorer toutes les raisons qui ont conduit les parties à se trouver dans une position antagoniste. Pour autant le droit n'est pas exclu du processus de médiation et il est même recommandé que les parties soient accompagnées d'un avocat lors d'une séance de médiation. Dans un second temps, lorsque chaque partie aura pu apprécier et comprendre la position de l'autre, des solutions pratiques pourront être recherchées, toujours avec l'aide du médiateur qui agit comme un catalyseur.

pour les entreprises?

Là encore, les parties pourront sortir des sentiers battus et trouver une solution commerciale à leur mesure, prenant en considération les intérêts de chacun et tenant compte d'éléments qui pouvaient initialement paraître étrangers au litige.

Une convention formalisant l'accord trouvé sera signée par les parties à l'issue de la ou des séances constituant une médiation réussie et les avocats présents joueront un rôle essentiel pour la rédaction de cette convention.

A noter qu'une médiation peut avoir lieu soit lors de la survenance d'un litige ou alors même que les tribunaux, ordinaires ou arbitraux, sont déjà saisis. Dans la première hypothèse, il sera opportun de vérifier que la prescription a été suspendue ou que son échéance est suffisamment lointaine pour ne pas priver une partie de faire valoir ses droits en justice si elle le souhaite ultérieurement.

Quels sont les avantages de la médiation?

A l'ère de l'Internet, où la rapidité d'exécution est au cœur de toutes les activités, le temps de réponse des tribunaux ordinaires ou des cours arbitrales qui se compte en années n'est plus adapté. La médiation offre pour sa part une solution rapide, puisqu'il ne s'agit pas d'instruire une cause, mais d'offrir aux parties la possibilité de comprendre quels sont les intérêts en présence et de concilier ceux-ci, en trouvant une solution judicieuse et créative adaptée à leurs besoins.

Au-delà de sa rapidité, le processus de médiation, au lieu d'opposer les parties et de nécessairement donner raison à l'une ou à l'autre, **place le débat sur un plan commercial** en cherchant le bénéfice de chacun plutôt que la condamnation de l'autre. Dans un monde globalisé, où une partie adverse sera bien souvent une société appartenant à un groupe avec lequel vous avez des relations d'affaires, il est en outre préférable de ne pas en découdre devant les tribunaux et de résoudre votre conflit de façon à inscrire la relation commerciale dans la continuité et non dans la rupture.

Un des autres avantages majeurs de la médiation réside dans son **coût modéré**. Les budgets consacrés à la conduite de procès sont en effet en constante inflation, tant en raison de leur multiplication que de leur complexité croissante. La sophistication, ainsi que la longueur des documents contractuels, corrélée à l'internationalisation des transactions alourdissent le processus judiciaire et nécessitent souvent l'intervention, coûteuse, de spécialistes dans plusieurs juridictions. Par opposition, la médiation est un processus dont les parties sont les acteurs principaux. Il est bien sûr préférable qu'elles soient accompagnées d'un avocat, qui constitue un coût, et le médiateur devra être rémunéré. Toutefois, même si plusieurs séances de médiation sont nécessaires pour parvenir à une solution, les sommes dépensées ne seront en rien comparables au prix d'un procès judiciaire ou arbitral. Par ailleurs, le coût indirect subi durant un procès, lié notamment à la perte de temps, à l'impact négatif sur le moral devrait être pris en compte. Un sondage réalisé en Angleterre en 2003 a établi qu'un important litige prenait trop de temps à 78% des PDG interrogés, que 46% d'entre eux étaient plus stressés, 24% dormaient moins bien et 19% constataient une réduction de leur motivation pour leur travail.

Le dernier avantage de la médiation que je mentionnerai est celui de **la confidentialité**. Depuis quelques années, l'hypermédiation des "affaires" a mis le risque d'image ou de réputation au centre des préoccupations des sociétés et nombre d'entre elles préfèrent résoudre leurs litiges hors des prétoires et loin des feux de l'actualité. Cela est particulièrement vrai pour les affaires bancaires et financières dont l'essence même est la discrétion.

Pour conclure, j'ajouterai qu'il existe une chambre suisse de médiation commerciale dont le but est de promouvoir la médiation commerciale comme processus de gestion et de résolution des conflits. En outre, le 1^{er} avril 2007, entrera en vigueur un règlement de médiation commerciale des chambres de commerce suisses adopté par Genève, Berne, Bâle, Vaud, le Tessin et Zurich, qui devrait donner un nouvel élan à ce mode de résolution **créatif** des litiges. <

Asma Benelmouffok est directrice et fondatrice de Mediale, une société de négociation et de médiation commerciales. Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève du brevet d'avocat du barreau de Genève, elle a été membre du comité de la direction générale et directrice des affaires juridiques et du workout de BNP Paribas (Suisse) SA. Depuis 2004, elle siège au conseil d'administration de la BCGE, en tant que représentante de l'actionnariat nominatif du Canton.

Avec l'aimable autorisation de l'UIPF. www.uipf.ch

Le Prix de l'Artisanat de Genève a été remis à M. Laurent Pansier, restaurateur de sièges anciens

Le 16^e Prix de l'Artisanat de Genève, organisé par l'Association des Communes Genevoises et soutenu par la BCGE depuis de nombreuses années, a été remis en mai à M. Laurent Pansier, restaurateur de sièges anciens. La cérémonie était présidée par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, le conseiller administratif Pierre Muller et par le président de l'Association des Communes Genevoises Pascal Chobaz.



Remise du 16^e Prix de l'Artisanat de Genève.

M. Laurent Pansier est un novateur car il associe deux professions en une seule, celle de tapissier-décorateur et celle d'ébéniste, pour en faire le métier de restaurateur de sièges anciens. Toute son activité est consacrée à la sauvegarde de notre patrimoine et de nos traditions dans le domaine du mobilier.



Le Prix de l'Artisanat a été créé en 1991 afin de mettre en évidence la richesse et la diversité de l'artisanat genevois. M. Ronald Labbé, du département Institutions Financières et Collectivités Publiques, représente la BCGE au comité d'organisation, en tant que membre du jury.

Passage de témoin à la Fédération des

Directeur général de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER) depuis un quart de siècle, Michel Barde a passé le témoin à son directeur général adjoint, Blaise Matthey.

La passation de pouvoir a eu lieu officiellement devant l'assemblée de la FER, le 8 mai dernier. Interview croisée.

Depuis 25 ans que vous êtes à la tête de la Fédération des Entreprises Romandes, qu'est-ce qui a changé fondamentalement?



Michel Barde

Michel Barde – Le mode de fonctionnement de notre institution a complètement changé. Nous étions encore aux premiers balbutiements informatiques, alors qu'aujourd'hui, il serait inimaginable d'envisager qu'une fédération comme la nôtre et ses institutions sociales puissent s'en passer. La FER s'est aussi considérablement développée au fur et à mesure de la croissance de la législation avec de nouveaux services, comme notre conseil juridique ou la gestion des salaires. Enfin, l'organisation a changé: précédemment, il y avait une direction unilatérale, alors que nous avons maintenant un mode de fonctionnement beaucoup plus transversal.



Entreprises Romandes Genève

Blaise Matthey – La chute du Mur de Berlin, en 1989, et la fin de la cartellisation de l'économie ont profondément marqué ces dernières années. Depuis lors, l'économie genevoise a connu des moments difficiles, à l'exception de l'année 1994 et de la période actuelle. Globalement, la FER, qui est la plus grande organisation patronale de Suisse, doit garder ses trois rôles spécifiques, à savoir: lobby politique, entreprise de service et cercle de réflexions.

En tant qu'organisation patronale, la FER a toujours été proche des partis de droite. Toutefois, Michel Barde n'a jamais voulu s'engager dans la politique active (mis à part un mandat communal) alors que Blaise Matthey a été député libéral de 2001 à 2005. La philosophie a-t-elle changé?

La Fédération des Entreprises Romandes porte relativement mal son nom, puisque le plus grand canton romand fait bande à part...

Michel Barde – Effectivement, pour des raisons historiques, le Centre Patronal Vaudois a toujours tenu à conserver son indépendance. Les questions personnelles sont difficiles à gérer. Cela dit, nous travaillons aujourd'hui en très étroite collaboration et nous entretenons d'excellents contacts avec nos amis vaudois. Il ne devrait pas y avoir d'évolution à court terme dans cette organisation et une fusion des deux institutions n'est pas à l'ordre du jour.

Après ces vingt-cinq années à la tête de la FER, avez-vous un regret?

Michel Barde – Mon plus grand regret, à titre personnel, est de ne



Michel Barde – Effectivement, nous avons pour règle de ne pas nous engager directement dans le débat politique, ni dans des conseils d'administration. Il y a une douzaine d'années, nous avons fait une pesée des intérêts et nous avons estimé alors que les avantages d'une participation directe à la vie politique prédominaient largement. C'est la raison pour laquelle les principales organisations économiques ont présenté des candidats au Grand Conseil, en 2001, avec un succès réel, puisque nous avons obtenu dix élus.

Blaise Matthey – L'expérience a été globalement positive et a permis de mieux représenter les intérêts de l'économie au Parlement, notamment sur des questions comme le traitement du chômage et les affaires sociales. Toutefois, nous avons gardé pour règle que le patron de la FER ne doit pas être politiquement engagé, d'une part, afin d'éviter un conflit d'intérêt et, d'autre part, pour une simple raison de temps, le parlement de milice atteignant ses limites, même au niveau cantonal.

pas avoir réussi à faire accepter un processus pour améliorer les relations entre le Canton et la Ville de Genève et régler le problème lancinant des doublons. Cette situation présente de nombreux blocages pour les entreprises et les organisations internationales. Le peuple a choisi de confier le problème à une constituante, dont nous pouvons attendre le pire comme le meilleur. A cet égard, nous voulons être résolument optimistes.

Quels sont les grands défis auxquels Genève va devoir faire face ces prochaines années?

Blaise Matthey – Le canton souffre d'un excès de réglementation dans tous les domaines. C'est notamment le cas au niveau de l'aménagement du territoire, qui constitue un des problèmes fondamentaux pour la qualité de la vie à Genève et pose les problèmes de la pénurie de logements, des transports peu efficaces ou de la fuite des contribuables aisés. Il faut revoir l'aménagement du territoire, remettre en question l'inamovibilité de la zone agricole et densifier les zones de construction, car chacun sait qu'il est possible de densifier de manière harmonieuse, sans négliger la qualité de la vie.

Passage de témoin à la Fédération des Entreprises Romandes...

Michel Barde – L'endettement de l'Etat est également un problème crucial. Dans les cantons de Berne ou de Vaud, dont la situation financière était également précaire, les acteurs ont su trouver l'homogénéité politique nécessaire pour prendre des mesures structurelles afin de réduire la dette. Malheureusement, à Genève, chaque solution se heurte à une opposition farouche et échoue en référendum. Malgré la richesse du canton, le budget est mal équilibré. Du reste, l'Ecole polytechnique de Zurich a souligné la mauvaise gestion du canton de Genève.

Blaise Matthey – L'Etat doit absolument maîtriser ses dépenses, laisser une large autonomie aux établissements publics et passer systématiquement avec eux des contrats de prestations. Les responsables politiques ne devraient plus présider ces institutions paraétatiques.

Autre problème typiquement genevois: le chômage... Comment résoudre cette question?

Blaise Matthey – Le chômage est effectivement un autre problème du canton, avec un taux qui reste plus de deux fois supérieur à la moyenne suisse, alors que les entreprises connaissent dans le même temps un besoin accru en personnel qualifié. Il faut évidemment tenir compte de la situation géographique spécifique, avec un canton enclavé en France, alors qu'il faudrait un large bassin homogène autour de la ville. Cependant, malgré ces conditions spéciales, il devrait être possible de ramener le taux de

chômage à 4%. Il faut mettre en place des dispositifs plus imaginatifs de reprise d'emploi rapide pour les chômeurs. A cet égard, toute politique de rupture avec la tendance actuelle à l'assistantat sera la bienvenue.

Les entreprises n'ont-elles pas une responsabilité dans cette situation en ayant négligé la formation professionnelle?

Michel Barde – Nos associations font passer des tests d'aptitude pour certaines professions et nous constatons malheureusement d'importantes lacunes, par exemple en orthographe et en calcul. Les résultats sont extrêmement hétérogènes. La structure d'apprentissage fonctionne bien et nous avons également une bonne collaboration avec l'Université de Genève. Cela dit, les entreprises ont un effort à fournir pour offrir aux jeunes leur premier emploi, car on ne peut pas disposer toujours de personnel déjà expérimenté.

Quelles vont être vos activités après avoir quitté la direction de la FER ? Une carrière politique fédérale?

Michel Barde – Non, après vingt-cinq ans aux avant-postes, je ne souhaite pas entamer maintenant une nouvelle carrière politique. En revanche, je conserverai un petit bureau et je m'occuperai principalement de mon engagement international, comme délégué des employeurs suisses à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et comme président du Groupe européen de l'Organisation Internationale des Employeurs. <



Portrait express du nouveau patron des patrons

Né à Genève en 1958, **Blaise Matthey** a fait ses études dans cette ville, qu'il a achevées par un doctorat en droit et un brevet d'avocat, avant de compléter son cursus par une formation en management à l'INSEAD de Fontainebleau. Il a également effectué des stages auprès d'une grande étude d'avocats à Chicago et auprès de la Confédération Patronale Allemande à Berlin.

Au plan professionnel, Blaise Matthey a travaillé d'abord à l'Université de Genève, comme assistant en droit constitutionnel, puis en tant qu'avocat au barreau, avant d'entrer, en 1988, comme secrétaire patronal à la Fédération des Entreprises Romandes, en charge des questions relatives aux transports, à l'environnement et à l'énergie. Il a poursuivi sa carrière comme chef du secteur de l'artisanat, de l'industrie et des transports, avant de devenir secrétaire général adjoint de la FER, en charge du secrétariat des associations économiques. Jusqu'en avril 2005, il a occupé parallèlement la fonction de secrétaire permanent de l'Union des associations patronales genevoises, organe faitier du patronat genevois, pour lequel il a traité, en particulier, des problèmes d'emploi et de formation professionnelle. Il est membre des commissions fédérales de sécurité sociale depuis onze ans (AVS, PP, Fonds de garantie, Chômage). Blaise Matthey a également siégé comme député libéral au Grand Conseil, de novembre 2001 à novembre 2005.

13^e assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale de Genève

La Banque Cantonale de Genève a tenu, le 24 avril dernier, sa 13^e assemblée générale en présence de nombreux actionnaires. Ceux-ci ont approuvé les comptes 2006 et décidé le versement d'un dividende de 5% du nominal, en nette hausse par rapport à l'année précédente.

Résultats 2006 très réjouissants

Lors de l'assemblée, M. Michel Mattacchini, président du conseil d'administration, a souligné les excellents résultats 2006 de l'établissement, notamment la croissance de 9.3% des revenus opérationnels et l'amélioration sensible de la profitabilité. Il a souligné que les travaux de rationalisation et de modernisation de ces dernières années portaient leurs fruits et contribuaient à l'amélioration de la capacité bénéficiaire de l'établissement.



Nette progression du dividende



L'assemblée générale a approuvé les comptes 2006 et procédé à la répartition du bénéfice disponible de CHF 61.5 millions. Elle a voté la proposition de dividende de 5% du nominal (3% l'an dernier) et de versement à l'Etat de CHF 3.6 millions en remboursement des avances faites par ce dernier pour les frais de fonctionnement de la Fondation de Valorisation.

Perspectives positives

M. Blaise Goetschin, président de la direction générale, à l'issue d'un exposé sur la gestion des risques, a confirmé les perspectives prometteuses de développement à moyen terme de la BCGE et il a indiqué, avec les réserves d'usage, que le début de l'année permettait de tabler sur une nouvelle progression du bénéfice en 2007.



Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève

Coordination de la rédaction

Clément Dubois
(clement.dubois@bcge.ch)

Adresse de la rédaction, Service abonnement

Banque Cantonale de Genève
Communication
Quai de l'Île 17, CP 2251
1211 Genève 2
Tél. 022 809 34 03
dialogue@bcge.ch

Tirage

15'000 exemplaires

Création, réalisation graphique et photolitho

The Magic Pencil

Impression

ATAR Roto Presse SA, Genève

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle des textes est soumise à autorisation de l'éditeur.

Photographies et illustrations

Greg Dufeil, BCGE, Marcel Mettler, Régis Colombo, FER, Gérard Chardonens

"Les opinions exprimées dans ce magazine ne reflètent pas expressément l'avis de l'éditeur."

"Les informations contenues dans ce document s'appuient sur des éléments dignes de foi; elles ne sauraient toutefois engager la responsabilité des sociétés membres de la Banque Cantonale de Genève."

Couverture

© Musée d'art et d'histoire, Ville de Genève
Alexandre Calame (1810 – 1864) L'été 1850, huile sur toile

**Avec Dreamcard et un peu de chance,
vos rêves les plus fous deviendront réalité.**



**Inscrivez-vous sous www.dreamcard.ch ou au moyen
des cartes de participation qui se trouvent dans toutes
les Banques Cantonales.**

